

Meilleurs Voeux 2014

Janvier 2014 – N° 18



Sommaire :

- **EDITO**
- **COUVERTURE SANTÉ
GROUPAMA**
- **DU NOUVEAU AVEC NOS
PARTENAIRES :
GROUPAMA NORD EST**
- **LA RÉFORME DES RE-
TRAITES**
- **BIEN VIEILLIR À DOMICILE
(SUITE)**

- **ANNEXES AU BULLETIN :**
 - ◆ **SOMMAIRES DES AR-
TICLES PUBLIÉS DEPUIS
2011**
 - ◆ **APPEL DE COTISATION
2014**
 - ◆ **STAGE CENTAURE**

Edito

Voilà une nouvelle année qui ne va pas laisser beaucoup de répit à nos bénévoles. Les sujets d'actualité, ceux qui vous concernent directement, ne manquent pas.

Je n'en aborderai que deux, les plus essentiels dans notre vie de retraités. Tout d'abord la couverture santé assurée par nos partenaires, notamment Groupama ; vous découvrirez ci-dessous les informations sur les différents entretiens que nous avons eus avec ce dernier et dans les pages qui suivent les modifications apportées au contrat « Santé-active ».

Le second sujet de préoccupation réside dans l'avenir des retraites ; votre mobilisation-et celle de notre Fédération Nationale- a fait « bouger les lignes », comme nous le développons page 3.

A eux deux, ces dossiers légitiment les actions que nous entreprenons. Toujours mieux vous servir et mieux prendre en compte vos préoccupations, à vous les 3.700 « Aropistes », mais pas seulement. Nous nous devons également d'apporter notre contribution à notre grande Fédération Nationale qui regroupe maintenant 30.000 adhérents. Sans elle, nos actions seraient bien limitées en raison de la centralisation « à la française ». Un seul exemple de sa légitimité ; suite aux différentes interventions du Président de la Fédération Nationale, la CCPMA a promis, cette année, la distribution des résultats financiers.

Aller dans ces deux directions, vers vous, et



vers le « National », voilà le sens de nos actions et leur raison d'être.

Vous êtes toujours plus nombreux à nous rejoindre et à nous faire confiance ; un grand merci à vous toutes et à vous tous.

Je vous souhaite d'être heureux parce que c'est bon pour la santé !

Mes vœux de nouvel an.

Le Président
Daniel Coffinet

La couverture santé de Groupama..... du nouveau !

Nos différentes rencontres avec notre partenaire Groupama Nord Est avaient pour but de réactualiser les conditions du contrat « Groupama Santé Active ».

Notre principal objectif était de continuer à pouvoir vous proposer un ensemble de produits d'assurance complémentaire santé qui soit de qualité, suffisamment diversifié et avec un rapport qualité/prix de bon niveau. Mais d'un autre côté, notre partenaire faisait valoir que notre contrat actuel présentait un fort déséquilibre entre les cotisations encaissées et les remboursements effectués.

C'est donc en respectant au maximum les souhaits de chacun que nous avons travaillé toute l'année 2013 pour établir un nouveau protocole applicable en 2014. Rappelons qu'un partenariat, c'est avant tout la nécessité de se comprendre et d'aboutir à un accord qui satisfasse les deux signataires : pour nous, défendre et respecter les intérêts des Aropistes, et pour Groupama Nord Est, atteindre un équilibre global des risques souscrits par les Aropistes garantissant ainsi la pérennité économique des accords.

L'aboutissement de ces rencontres figure en page 2 avec les modifications apportées au contrat «Groupama Santé active » et le rappel de quelques conditions générales.

Jacques Debroye

Quoi de nouveau avec nos partenaires ... Aujourd'hui GROUPAMA Nord Est

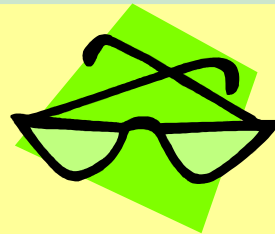
Les principales caractéristiques des contrats « assurance complémentaire santé » applicables dès le 01/01/2014 (Groupama Santé Active)

1/ Les conditions d'entrée : l'acceptation des adhérents de l'AROPA aux contrats complémentaires santé proposés est **limitée maintenant à l'âge de 70 ans** pour les nouveaux entrants.



2/ Les contrats : nous avons été soucieux de maintenir les 3 contrats existants : 2, 3, ou 4 étoiles. Le choix entre ces 3 contrats reste de votre responsabilité ; il dépend de votre état de santé, de vos habitudes en matière de soins, de besoin de sécurité, de votre faculté contributive etc.

3/ Les garanties : le tableau des montants de garanties 2013 a été maintenu à l'exception de la prise en charge des frais d'optique revus à la baisse avec les opticiens non partenaires de Groupama, et l'établissement d'un forfait pour chambre particulière au lieu d'un remboursement à frais réel.



4/ Les tarifs de l'assurance complémentaire de chacun : des réductions variables sont appliquées au tarif de base en tenant compte des différents contrats souscrit chez GROUPAMA : automobile (conduire), habitation (privatis), prévoyance non vie (GAV, PIA-Protection Individuelle Accident) et dépendance.

On rappelle que l'évolution des tarifs est la résultante de plusieurs variables :

- croissance de la consommation des soins (en valeur, en volume, en technicité) ainsi que de l'âge de l'assuré avec une augmentation « effet vieillissement » jusqu'à 80 ans.
- du rapport sinistres/cotisations qui soit compatible avec une bonne gestion du contrat. Ce ratio est calculé pour les Aropistes de la région et a une incidence directe sur l'évolution des primes d'assurance du contrat santé.



Autres avantages liés au partenariat AROPA 51-08 et GROUPAMA NORD EST

Outre les spécificités applicables sur le contrat complémentaire santé exposé ci-avant, chaque adhérent de l'AROPA 51-08 bénéficiera des avantages suivants :

- ◆ Une réduction « assuré complet » qui consiste à bénéficier d'une remise de 5,10 ou 16% selon le niveau d'équipement et s'appliquant sur les contrats Conduire, Privatis, Groupama Santé Active sur le tarif repris au chapitre précédent et Garantie Accident de la Vie (GAV)
- ◆ Un « crédit de franchise de 100€ » appliqué sur l'indemnisation des dommages au véhicule
- ◆ Accès au stage « Centaure » à un prix préférentiel

Conclusion

Nous sommes conscients de la complexité de ceci. Pour avoir plus d'informations, vous pouvez nous questionner et nous vous répondrons rapidement et au mieux. Vous pouvez également prendre contact avec votre conseiller Groupama Nord Est le plus proche qui vous renseignera et vous guidera dans votre choix.

Jacques Debroye



La réforme des retraites.... nos idées avancent

Sur le front des retraites, votre mobilisation a été remarquable. Elle aura permis de sensibiliser beaucoup d'élus -pas tous évidemment- sur la nécessité de changer le système et non pas de modifier des paramètres financiers. L'idée de retraite universelle fait son chemin malgré le vote tout récent de la loi. Comme pour notre Fédération (voir article ci-après) votre Aropa a renforcé sa légitimité à représenter les retraités, en étant encore mieux connue et maintenant reconnue.

350 à 400 d'entre vous ont envoyé la pétition proposée à leurs députés. Pour la plupart, vous avez reçu en réponse un courrier le plus souvent favorable à la proposition que nous défendons.

Nous avons rencontré Messieurs Arnaud Robinet et Benoist Apparu qui ont qualifié cette démarche de raisonnable et légitime.

Merci encore à toutes et à tous

Claude Ruelle

Des nouvelles de notre Fédération Nationale

La retraite

Elle reste mobilisée sur la réforme, même si le texte vient d'être adopté définitivement.

C'est qu'elle a pu provoquer, de la part des associations qui lui sont affiliées, l'envoi de près de 1000 pétitions auprès des députés et sénateurs (dont bien sûr les nôtres).

De ce fait, elle a ainsi renforcé sa crédibilité, d'autant que de nombreux parlementaires ont été ainsi convaincus qu'une véritable réforme du système actuel passe obligatoirement par la mise en place de la retraite universelle, sa proposition « phare ».

Elle rappelle que le texte initialement présenté avait été adopté seulement par dix voix d'avance en première lecture à l'Assemblée Nationale. Elle maintient donc sa pression pour l'aboutissement de ses revendications.

Distribution des résultats de la CCPMA...

Comme nous le disions aux internautes dans la lettre d'information qui leur est adressée chaque mois (newsletter), la Fédération a eu une nouvelle confirmation, de la part du Directeur Général du Groupe AGRICA ; celle de la distribution des résultats sur l'année 2014. La date et les modalités n'en sont pas encore arrêtées. Comme celle opérée en novembre 2010, cette distribution se fera au profit des ayants-droits, retraités et actifs.

Daniel Charier

Prélèvements sur la retraite

(information sur le Site internet AGRICA)

Vous pouvez désormais consulter, sur votre espace « client » les sommes prélevées sur votre retraite (CSG, CRDS, CSA, etc.)

Pour cela, rendez-vous à l'espace client sur www.groupagricar.com, onglet « **vosre retraite** », puis cliquez sur le tableau des paiements de votre pension de retraite.

(Source AGRICA)

En 2014, AGRICA vous règlera votre retraite complémentaire selon le calendrier suivant *

2 Janvier 2014	1er Juillet 2014
3 Février 2014	1er Août 2014
3 Mars 2014	1er Septembre 2014
1er Avril 2014	1er Octobre 2014
2 Mai 2014	3 Novembre 2014
2 Juin 2014	1er Décembre 2014

* auxquelles il faut ajouter le délai de versement sur votre compte par votre établissement bancaire

(Source AGRICA)

Le silence de l'administration vaudra bientôt, par principe, décision implicite d'acceptation

Le Parlement a adopté définitivement, le 30 octobre dernier, une loi habilitant le gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens. Disposition phare de ce texte : la généralisation du principe selon lequel le silence de l'administration pendant deux mois vaut décision implicite d'acceptation (et non plus refus implicite).

Daniel Charier

«Les nouvelles technologies : Des perspectives intéressantes, mais qui ne doivent pas faire oublier l'homme en accroissant son isolement...».

C'était le thème ambitieux de la conférence organisée en commun, sous la forme d'une table ronde, lors de la foire de Châlons, par la SDAE51 (Section des anciens exploitants de la FDSEA) et l'AROPA51-08 dont nous vous présentons une synthèse des passages les plus marquants.

Les préoccupations, les observations et les idées émises sont communes aux différents intervenants, tant les défis à relever sont évidents. Pour le Docteur Eric Kariger, éminent gériatre au CHU de Reims qui animait les débats, le vieillissement de la population est un enjeu sociétal énorme (30% des français auront plus de 60 ans en 2025, aujourd'hui près de 2 millions de personnes âgées sont dépendantes et ce chiffre serait multiplié par deux en quelques décennies).

Outre Eric Kariger, également Vice Président du Conseil Général, la table ronde réunissait : Hubert Bruneel, Directeur Général de la MSA 51-08-55, Guy Carrieu, Directeur des services du Conseil Général, Jean-Marie Thomas, membre du CESER, Président de la commission des affaires sanitaires et sociales et Didier Martz, professeur de philosophie à l'Université de Reims.

Le vieillissement... Quels enjeux, Quels défis ?

Un enjeu social : La dynamique du lien social et l'intégration de la personne âgée dans son environnement familial et de voisinage sont des composantes essentielles de son "bien vieillir".

Il est primordial de maintenir des services de proximité et de déployer des programmes de prévention pour la préservation du capital santé et pour la lutte contre l'isolement.

Un enjeu de territoire et de générations : les territoires ruraux sont confrontés à des problèmes majeurs d'accès aux services et aux soins, (déserts médicaux) or le vieillissement nécessite plus de services. L'organisation des services d'aide à la personne et leur coordination sont à parfaire. Les nouvelles générations de retraités ont des nouvelles demandes mais aussi un rôle d'interface à jouer avec leurs parents.

Un enjeu économique : d'un côté un problème de solvabilité des personnes aidées, avec des coûts sans doute accrus, de l'autre un secteur de développement porteur avec les nouvelles technologies, le déploiement de services en tout genre, le nécessaire aménagement de l'habitat et le développement de la domotique. Ce marché tout juste émergent est promis à un bel avenir.

Dans ses propos Guy Carrieu insiste sur la nécessité de prendre en compte le plus tôt possible, l'amélioration de l'habitat et les apports de la domotique.

Quant à Hubert Bruneel, il met plus particulièrement l'accent sur les enjeux de territoire et le rôle de la MSA dans ce domaine.

Ces nouvelles technologies... De quoi s'agit-il, quelles réponses apportées ?

Avec la domomédecine, la robotique, la télémédecine, la téléassistance. On peut tout faire ou presque : un bracelet peut enregistrer les données médicales et les mouvements, les robots du futur sont capables d'envoyer des emails, d'appeler le médecin.. Ces innovations seront aussi au service des professionnels de santé et des bénévoles pour alléger leur emploi du temps (consultations à distance par exemple, accès à des nouvelles formes d'assistance...)

Les efforts de recherche et d'expérimentation constituent des axes prioritaires. C'est dans cet esprit que la région Champagne Ardenne avec son agence de développement et d'innovation CARINNA coordonne un vaste projet de domomédecine avec l'agence régionale de santé, la MSA et certains industriels. Ce projet a été présenté par Jean-Marie Thomas. (domomédecine : concept novateur qui intègre la personne dans son lieu de vie dans une approche systémique)

Pour réussir : il s'agira d'associer à tout projet, tous les acteurs concernés (patient, aidant, personnel de santé, financeur, bénévoles...) en partant des besoins de la personne aidée.

Les nouvelles technologies... remèdes ou poison ?

Le philosophe, lanceur d'alertes, insiste sur les perturbations que peut occasionner l'introduction massive de nouveaux « objets » technologiques, non contrôlés, au domicile et dans la vie quotidienne. La personne âgée devra en conserver la maîtrise et ne pas perdre de sa dignité et de sa responsabilité sous le prétexte d'accroître sa sécurité. Ces « objets » de plus en plus nombreux qui s'imposent, jusqu'à nous rendre dépendants, structurent notre espace, notre temps et nos relations aux autres. Ils nous rapprochent (rapidité de la communication), mais nous éloignent en même temps du contact humain. Ces « objets » conçus de plus en plus intelligents rendent l'utilisateur ignorant.

Une certaine prudence donc s'impose, il convient de mesurer les conditions d'acceptabilité et observer les effets produits sur la liberté, l'intimité et la confidentialité des personnes âgées.

En conclusion, pour Eric Kariger, les nouvelles technologies : **il faut y croire**. C'est une des pièces du puzzle, complémentaire avec les acteurs des services à la personne.

Ce sont des aides précieuses pour mieux vieillir à domicile, mais **n'oublions pas les besoins fondamentaux de l'homme que sont l'affectif et la dignité**.

Par ailleurs, le problème du financement de ces équipements reste entier. La loi sur le vieillissement en préparation apportera-t-elle des solutions? Il faut être conscient que l'action publique ne pourra pas tout faire.

Jacques Boiteux